

**Simulation coût pour un contrat d'apprentissage dans le secteur Privé : club, association, entreprise...**  
**Recrutement d'un(e) apprenti(e) en formation BP JEPS en 12 mois dans le secteur privé 2020**

<b>Tranches d'âges</b>	<b>16-17 ans</b>	<b>18-20 ans</b>	<b>21-25 ans</b>	<b>26-29 ans</b>
<b>% de rémunération 1<sup>ère</sup> année suivant le montant du SMIC*</b>	27%	43%	53%	100%
<b>Rémunération mensuelle</b>	411€	654€	807€	1522€
<b>Rémunération annuelle</b>	4 931 €	7 854 €	9 680 €	18 264 €
<b>Aides accordées par l'état**</b>	4 125 €			
<b>Coût de la formation (forfait)</b>	0€ (Prise en charge par votre OPCO)			
<b>Calcul coût du contrat pour 12 mois (salaire annuel - aides 4 125 €)</b>	806 €	3 729 €	5 555 €	14 139 €
<b>Calcul coût du contrat par mois (annuel / 12)</b>	67 €	311 €	463 €	1 178 €

Calculer l'exonération des charges sociales : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti>

\*SMIC au 1er janvier 2019 : 1 522 €

L'aide unique pour inciter les entreprises à embaucher des apprentis a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle remplace les dispositifs suivants :

- l'aide TPE jeunes apprentis
- la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE
- l'aide régionale au recrutement d'un apprenti supplémentaire
- le crédit d'impôt apprentissage

**\*\*Montant de l'aide unique pour le recrutement d'apprentis :**

Le montant de l'aide unique est plafonné et il diffère selon l'année d'apprentissage prise en compte : **1<sup>ère</sup> année du contrat d'apprentissage : 4125 € maximum ;**

**2<sup>ème</sup> année du contrat d'apprentissage : 2000 € maximum ;**

**3<sup>ème</sup> année : 1200 € maximum ;**

**4<sup>ème</sup> année (si prévue par le contrat d'apprentissage) : 1200 € maximum.**

**Conditions d'obtention de l'aide unique :**

Pour pouvoir prétendre à l'aide unique pour l'apprentissage, l'entreprise doit respecter les critères suivants :

- employer moins de 250 salariés
- conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er janvier 2019
- recruter des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac

Sources sites Internet officiels :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti>